

Projet d'établissement



MAISON DE SOINS
Résidence 5 étoiles

1 L'établissement dans son environnement

a) La situation géographique

La structure d'hébergement pour personnes âgées « Les Jardins d'Alysea » est située dans la commune de Roeser, à Crauthem. Elle est accessible par la route, avec de grands axes routiers à proximité, mais aussi par voies ferroviaires et lignes de bus, la gare étant située à environ 5km.

La structure est située dans un environnement verdoyant calme et reposant. Cependant la ville de Luxembourg n'est qu'à 15minutes et il est possible de s'y rendre en voiture, taxi, mais aussi à l'aide du transport spécialisé « Adapto » pour les personnes handicapées.



b) Population cible

La structure « Les Jardins d'Alysea » a ouvert ses portes en 2011. Deux bâtiments représentent cette structure ; le bâtiment principal accueillant des personnes âgées nécessitant des soins mais sans troubles cognitifs seules ou en couple et le second, « L'Orangerie » accueillant, au RDC, des couples en appartement et aux étages des personnes âgées présentant des troubles cognitifs.

Que ce soit au sein du bâtiment principal ou au sein « de l'Orangerie » nous mettons un point d'honneur à accompagner les personnes âgées dans leur individualité, en toute dignité, sans jugement sur leurs origines, leurs croyances, idéologies ou orientations sexuelles.

2 Modalités d'admission des résidents

a) La prise de contact

Toute personne souhaitant prendre contact avec notre structure peut le faire par téléphone, par internet via notre site ou par visite spontanée. La responsable clientèle apporte toutes les informations nécessaires et propose toujours une visite de la résidence. Il est très important de lier une relation de confiance dans ces moments parfois si compliqués. Ecoute, rassurance et précisions sont des éléments clés.

b) Le dossier d'admission

La personne âgée nécessitant un accompagnement dans son quotidien ou son représentant légal, une fois la confirmation de son souhait de venir « Aux jardins d'Alysea » faite, complète un dossier d'admission. Suite à cela, deux choix s'offrent à elle :

- 1) La personne âgée nécessitant un accompagnement dans son quotidien ou son représentant légal signe un contrat de pré réservation.
- 2) La personne âgée nécessitant un accompagnement dans son quotidien ou son représentant légal souhaite être simplement inscrite sur une liste d'attente.

c) Disponibilité des places

Dès qu'une place est disponible, les personnes ayant signé un contrat de pré réservation sont contactées en premier lieu. Si aucune d'elles ne souhaitent prendre le logement, alors nous prenons contact avec les personnes inscrites sur la liste d'attente.

La personne âgée qui prend le logement signe alors un contrat établi en Français ou en Allemand. Le contenu de celui-ci est expliqué clairement. Sur demande cette explication est faite en langue luxembourgeoise.

3 L'offre de services dans les domaines de la participation, de l'animation et de la vie sociale

a) Animation et vie sociale

Entrer en structure d'hébergement pour personnes âgées, ne signifie pas « attendre et ne plus inter agir ». Au contraire.

Afin que chaque résident ait une vie sociale, nous proposons diverses animations musicales, artisanales et festives, l'objectif étant de partager des bons moments, de se rencontrer, d'échanger.

Nous mettons en avant les fêtes traditionnelles, les échanges inter générationnelles, sans oublier la participation à des œuvres caritatives qui rassemblent les résidents autour de beaux projets.

Les activités créatrices et récréatives ne sont pas oubliées tout comme les sorties qui permettent d'être ouvert sur l'extérieur.

b) La participation

Chaque résident doit pouvoir s'exprimer, donner son avis, se questionner sur différents sujets. Dans cet optique, plusieurs possibilités s'offrent à lui.

- *La commission repas*

Celle-ci permet d'échanger sur les menus, les impératifs liés aux exigences HACCP. Elle permet aussi de faire des propositions mais aussi d'exprimer des mécontentements.

- *Le conseil des résidents*

Il permet à la structure de transmettre des informations sur les personnes accueillies, les travaux, les investissements etc... Le conseil des résidents leur permet de participer à la vie de l'établissement en faisant part de leurs avis, incompréhensions, déceptions et ou satisfactions. Ceci permet à la structure d'hébergement d'expliquer les contraintes, de corriger, de progresser, et de satisfaire au mieux les résidents.

- *Les enquêtes de satisfaction.*

Elles sont réalisées tous les ans et sont d'une grande importance. Les proches sont également invités à y participer.

4 L'offre de service dans les aides et soins

Les soignants et les différents thérapeutes ont pour mission d'encourager et de soutenir préventivement les résidents dans leurs efforts à préserver leur autonomie par l'exercice soutenu et naturel de leurs compétences physiques, motrices et cognitives. Ceci se fait au travers des plans de prise en charge définis par le médecin hospitalier ou traitant, l'administration de l'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance (AEC), le résident et les soignants. Un plan individuel est établi afin d'accompagner au mieux chaque résident dans son individualité, sa culture et son vécu.

L'équipe « Alysea » soutient, aide et répond du mieux possible aux besoins et souhaits personnalisés de chacun des résidents. Si elle est compétente pour conseiller et orienter ceux-ci et leurs familles, elle se soucie essentiellement de laisser la liberté de choix en entretenant et en assurant un dialogue et une concertation permanente avec eux.

Chaque résident est différent et inégal en ce qui concerne la santé, le degré d'autonomie, l'espérance de vie et aussi ses besoins et capacités. Toutefois, nous accordons une attention toute particulière à chacun d'entre eux.

Nous apportons beaucoup d'attention à offrir des possibilités d'activités intéressantes et adaptées. Celles-ci sont proposées dans le cadre d'un soutien spécialisé mais aussi dans un cadre socio-culturel. Les activités proposées sont en lien direct avec les actes essentiels de la vie. ; c'est-à-dire qu'elles ont toujours pour objectif de maintenir les capacités du résident, voire de les améliorer dans certains cas.

Tous les soignants et accompagnants, formés aux soins palliatifs entre autres, s'appliquent à offrir aux résidents une vie confortable, à les soulager au maximum de toute souffrance physique et psychique, à procurer une présence accrue et attentive à leurs besoins, désirs, et aussi à leur dignité personnelle et ce 24h/24 et 7j/7.

5 Les concepts de prise en charge au bénéfice des résidents atteints d'une maladie démentielle type Alzheimer

Cette maladie est une maladie neurodégénérative incurable du tissu cérébral qui entraîne la perte progressive et irréversible des fonctions mentales et notamment de la mémoire. C'est la cause la plus fréquente de démence chez l'être humain.

Le premier symptôme est souvent la perte de mémoire immédiate se manifestant initialement par des distractions mineures qui s'accroissent avec la progression de la maladie. Les souvenirs anciens sont cependant relativement préservés.

Face à l'évolution de la maladie, l'entourage souvent démuni et, par épuisement, souffrance et incompréhension, se voit dans l'obligation d'institutionnaliser son parent.

Avec le temps, les troubles cognitifs augmentent et des changements de comportements peuvent apparaître (confusion, irritabilité, agressivité, troubles de l'humeur et des émotions, des fonctions exécutives et du langage), et la destruction des neurones se poursuit jusqu'à la perte des fonctions autonomes.

De plus, si le résident dément se retrouve avec des personnes qui ne présentent pas les mêmes troubles, il peut parfois, être rejeté. C'est pourquoi l'environnement doit être rassurant afin que la personne désorientée soit le moins possible angoissée. Le rejet par les autres peut engendrer des troubles du comportement, des déambulations...

La personne démente nécessite donc une prise en charge particulière, avec réassurance, écoute et disponibilité, afin d'éviter les troubles du comportement. Une attention spéciale doit lui être donnée car elle a un risque de fugue accru suite à la perte des repères spatiaux.

C'est pour cette raison qu'aux « Jardins d'Alysea » nous avons créé, en 2017, 35 lits dédiés à la prise en charge des personnes désorientées. Les lieux sont partagés en trois unités réparties sur 3 étages. Les résidents sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés en psychogériatrie qui va au quotidien les aider, les stimuler, les soutenir, les soulager.

Tout comme au sein du bâtiment principal, pour chaque personne âgée accueillie, un plan de prise en charge individuel est établi à l'entrée. Celui-ci s'appuie sur un processus interactif par lequel le résident participe le plus activement possible aux soins et activités en fonction de son vécu et de ses habitudes de vie. Le recueil auprès du résident et de la famille d'informations touchant à l'histoire de vie est primordial. Celui-ci se fait au fur et à mesure de l'installation de la relation de confiance et les informations peuvent être recueillies par tout professionnel et doivent être centralisées dans le dossier patient. Sur base de ces informations, l'équipe pluridisciplinaire peut proposer un accompagnement thérapeutique individualisé dans le respect de chacun.

En ce qui concerne les actes essentiels de la vie (AEV) et les Activités d'Appui à l'Indépendance (AAI), la volonté est de faire participer activement le résident pour lui permettre de conserver ses capacités physiques et psychiques le plus longtemps possible.

Afin d'assurer des soins de qualité, les résidents sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire de personnes qualifiées tels qu'infirmiers, aides-soignants, aides socio familiaux, auxiliaires de vie, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologue, éducateurs.

Ceux-ci participent régulièrement à des formations telles que Sensibilisation en soins palliatifs, prise en charge des personnes désorientées, entre autres, afin d'améliorer leurs connaissances et d'assurer une prise en charge adaptée. Des réunions pluridisciplinaires sont organisées régulièrement et aussi souvent que nécessaire pour réévaluer les prises en charge et s'adapter à l'évolution de la maladie dans le respect de chacun des résidents.

6 Les concepts de prise en charge au bénéfice des résidents en fin de vie

La prise en charge des résidents en fin de vie repose sur un accompagnement respectueux et adapté en toute dignité à leurs besoins physiques, émotionnels et spirituels. Ceci commence par une approche palliative.

a) Définition

« Les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille face à une maladie potentiellement mortelle par la prévention et le soulagement de la souffrance évaluée précocement et évaluée avec précision, ainsi que par le traitement de la douleur et des autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui sont liés » d'après l'Organisation Mondiale de la Santé 2002.

Ce sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués par l'équipe pluridisciplinaire. Les soins palliatifs sont l'ensemble des soins mis en place lorsque le mal s'avère incurable, pour assurer le bien-être des personnes en fin de vie et de leur famille.

Dans une approche globale et individualisée, ils ont pour objectifs de :

- Prévenir et soulager la douleur et les autres symptômes inconfortables (nausée, constipation, anxiété ...), afin d'améliorer la qualité de vie des personnes, de prendre en compte les besoins psychologiques, sociaux, spirituels dans le respect de la dignité de la personne soignée.
- Limiter la survenue des complications, en développant les prescriptions personnalisées anticipées
- Limiter les ruptures de prise en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin.

b) Les soins palliatifs aux jardins d'Alysea :

Le personnel des « jardins d'Alysea » veille à respecter la dignité et l'intégrité des résidents. Dans ce contexte, nous souhaitons préciser que pour objectiver notre prise en charge, nous nous appuyons sur la loi du 16 mars 2009 relatives aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie.

Nous observons, au sein de notre structure, que l'entrée des résidents se fait de plus en plus tardivement et ceux-ci sont souvent atteints de polyopathologies. Ainsi, la dépendance avancée nous oblige à penser et organiser nos actions au sein de la structure afin d'apporter une prise en charge palliative optimale aux résidents, d'autant que de plus en plus de résidents souhaitent mourir dans notre structure, un lieu qu'ils affectionnent particulièrement, où ils ont leurs habitudes de vie, plutôt qu'à l'hôpital ; la structure étant devenue leur chez « eux ».

Notre priorité est de prendre connaissance de l'histoire de vie du résident afin d'adapter nos soins et nos accompagnements. Les moments de vie nous orientent sur des propositions de bien-être. Le respect de leurs droits et de leurs volontés est en priorité analysé afin d'honorer les souhaits de chacun.

Les soins palliatifs au sein de notre structure s'organisent en priorité en lien avec les pathologies de la personne étant donné que chaque maladie ne demande pas les mêmes soins. Après diagnostic médical et protocoles de prise en charge personnalisés et validés, nous adaptons notre manière d'agir et d'être avec la personne.

En équipe pluridisciplinaire, nous observons également à quelle étape du deuil la personne se trouve (déni, colère, marchandage, dépression et acceptation) afin de mieux comprendre la situation.

De plus, nous tenons également à travailler en triangulation. En effet, nous prenons en compte les besoins et souhaits du résident mais également de sa famille. Nous recherchons un contact spécifique avec les proches et nous ouvrons un dialogue afin de chercher avec eux ce qui pourrait optimiser notre prise en charge.

Nous respectons les confessions religieuses, les habitudes et les rites s'y afférents de chacun des résidents dans notre accompagnement et adaptons nos interventions en fonction de ceux-ci.

Chaque année des formations sont suivies afin d'apporter une qualité de prise en charge optimale.

Nous faisons tout pour que le résident et ses proches soient acteurs de leur vie jusqu'à la fin de celle-ci.

7 Le concept de bientraitance

« La bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. Elle ne peut se résumer à une série d'actes » (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.2008)

Notre démarche vise à :

- Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du résident.
- Garantir au résident d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
- Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de la personne accueillie
- Donner au résident et à ses proches une information accessible, individuelle et claire
- Maintenir des positionnements professionnels neutres et sans jugement de valeur à l'égard des relations entre le résident et ses proches.
- Développer une conscience et une connaissance des risques de maltraitance.

- Développer une relation de confiance et de transparence avec les équipes, afin que chaque professionnel s'autorise à aborder les situations complexes qui le mettent en difficulté dans ses pratiques et peuvent être facteur de maltraitance.
- Prendre en compte et évaluer la satisfaction du résident et/ou de ses proches par rapport à l'offre de services et rechercher constamment l'amélioration des prestations
- Enseigner par l'exemple et l'éthique la notion de bienveillance et de bienveillance dans l'exercice au quotidien.

8 Les modalités de recours à un comité d'éthique

« Les Jardins d'Alysea » conformément à la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées ont fait le choix de créer un comité d'éthique en collaboration avec d'autres gestionnaires. Ce comité permet à toute personne rencontrant une problématique éthique de trouver une écoute. Pour chaque question éthique, le comité se réunit afin d'essayer de guider et conseiller en émettant un avis.

Ce comité d'éthique fournit sur demande d'un résident, de son représentant légal ou d'une personne de contact, une aide à la décision concernant une question d'ordre éthique ou de répondre à des questions relatives au respect des droits fondamentaux des résidents.

Ce comité d'éthique permet, également d'accompagner et de conseiller, sur demande, le chargé de direction et le personnel d'encadrement concernant des questions d'ordre éthique ou des questions relatives au respect des droits fondamentaux des résidents. Il peut, aussi donner des orientations internes concernant des questions d'ordre éthique ou des questions relatives au respect des droits fondamentaux.

Les demandes peuvent être adressées à l'attention du comité d'éthique par écrit, sous enveloppe cachetée, remise à la réception de l'établissement, ou par messagerie à l'adresse électronique :

comitedethique@alysea.lu

9 Les moyens assurant la communication interne et externe

Chaque résident, trouve dans son logement, à son arrivée, un guide du résident lui apportant les informations utiles et l'informant qu'il est possible de contacter la réception pour toute question.

La communication se fait au quotidien par les échanges, par l'affichage d'informations dans les ascenseurs mais aussi lors des commissions repas et du conseil des résidents.

Deux magazines sont également diffusés 4x/an auprès des résidents, mais aussi des proches. Ils permettent d'informer sur la vie de la structure, sur les sorties, les événements et autres activités.

Les familles sont également informées par mail, par téléphone et la direction se tient à la disposition des familles ainsi qu'à celle de chaque résident au moins quatre heures d'affilée chaque semaine et sur RDV.

10 La gestion des réclamations

Bien que nous mettions tout en œuvre pour satisfaire les résidents et les familles, des réclamations sont toujours possibles. Nous veillons à y être très réactifs.

La réclamation peut se faire auprès de la réception, des chefs de service et de la direction soit par oral en discussion directe, soit par téléphone, soit par mail. Si la réclamation se fait par mail, la personne est immédiatement recontactée à la réception du courriel.

Toute réclamation est notifiée dans un formulaire dédié et la réponse apportée y est notifiée.

11 Les moyens pour favoriser l'autonomie des résidents

Favoriser l'autonomie, c'est avant tout considérer la personne comme un individu à part entière avec son vécu, ses émotions, ses envies. C'est aussi lui permettre de faire par elle-même tout en la soutenant.

C'est donner les moyens de se déplacer en toute autonomie en ayant l'infrastructure adéquate (Ascenseurs, mains courantes dans tous les couloirs...).

C'est aussi permettre à la personne de maintenir le plus possible ses capacités physiques dans le cadre d'activités d'aides à l'indépendance en individuel réalisées par les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes, sans oublier la psychologue qui interviendra sur les émotions.

C'est lui proposer des séances de gymnastique adaptées à ses capacités réalisées par les éducateurs dans le cadre des activités d'aides à l'indépendance en groupe. Celles-ci sont toujours en lien avec les actes essentiels de la vie.

C'est aussi, mettre à disposition des moyens techniques facilitant l'autonomie (que ce soit pour se déplacer, lire, manger) en faisant les demandes auprès des instances habilitées.

C'est échanger et partager au sein de réunions ou simplement lors d'une rencontre inopinée.

C'est, dans la mesure du possible, avoir la liberté d'aller et venir.

12 La gestion de l'accès aux bâtiments des visites médicales et des visites externes

Notre réception est ouverte tous les jours de 8h30 à 19h, mais il est toujours possible d'accéder à la structure en dehors de ces horaires grâce à un interphone qui met directement en relation avec une infirmière. Après s'être annoncé, celle-ci viendra accueillir le visiteur pour le diriger vers sa destination.

Il y a aussi la possibilité pour les familles d'acheter une carte d'accès qui permet alors de rendre visite au résident à n'importe quelle heure dans le respect de la tranquillité des autres résidents.

Pour les visites médicales, les médecins traitants ont un accès grâce à la carte qui leur est remise à la signature de l'accord de collaboration. Pour toutes les interventions du CGDIS, une fois celle-ci appelée par l'infirmière, un membre du personnel de soins se met systématiquement en attente à l'entrée de la structure, en dehors des heures d'ouverture de la réception, pour pouvoir les diriger au plus vite vers le résident.

13 La continuité des soins

La continuité de soins est assurée par un personnel soignant présent 24h/24, 7j/7 répartis sur trois postes : matin, après-midi et nuit.

Pour que la continuité des soins soit optimale, elle nécessite l'élaboration d'un dossier soins individualisé et informatisé, constitué de documents et de transmissions ciblées partagées par les soignants à chaque relève. Les médecins ont accès à ces éléments et peuvent y intégrer des données. Les accès, sont limités et protégés par des mots de passe. Tout professionnel est soumis au respect du secret professionnel et la protection des données est assurée.

En ce qui concerne la prise en charge médicale ; si le médecin traitant du résident ne souhaite pas ou ne peut pas continuer à faire le suivi de celui-ci aux « Jardins d'Alysea », un médecin qui intervient habituellement dans la résidence lui est proposé. Plusieurs médecins interviennent dans la structure dont des médecins gériatres. Un accord de collaboration a été signé avec chacun d'eux. Le résident peut, à tout moment, prendre la décision de changer de médecin ou de faire intervenir un médecin de son choix. De plus, en dehors des horaires pendant lesquels ces médecins peuvent être joints, une permanence de médecins de garde agréés du secteur de Remich est en place (entre 20h00 et 08h00 en semaine et de 08h00 au lendemain 08h00 sur les week-ends). Un planning des gardes est transmis tous les mois à notre structure. En cas d'urgence, le CGDIS intervient 7j/7 et 24h/24

14 Plan de prévention et de lutte contre les infections et respect des règles d'hygiène et sanitaires

En tant que structure d'hébergement pour personnes âgées, même si nous sommes un lieu de vie où les résidents vivent dans un endroit confortable, agréable et convivial, en se sentant comme chez eux, nous devons respecter des règles d'hygiène et sanitaire.

La population accueillie est âgée et vulnérable. Il nous faut donc suivre des procédures, utiliser des produits détergents et désinfectants, des produits antiseptiques en fonction des situations.

Le personnel soignant qualifié doit être en capacité de mettre en place des mesures sanitaires tels que les isolements, les isolements de contact ou les isolements aériens lorsqu'ils sont nécessaires. Il doit être accompagné pour mettre en place les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire des résidents et d'eux-mêmes.

L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé à l'hygiène des mains, aux règles HACCP, à l'utilisation des Solution Hydro Alcoolique. Deux infirmières référentes formées à l'hygiène accompagnent les différentes équipes.

La base des différentes actions commence par une bonne hygiène des mains et des tenues de travail qui sont fournies par nos soins et entretenues par notre prestataire externe.

a) Le nettoyage des logements

Le nettoyage des logements est quotidien et est réalisé par les femmes de chambre selon un protocole établi qui peut être adapté à tout moment en fonction des risques infectieux.

Régulièrement, tentures et rideaux sont lavés et les vitres sont faites.

Il en est de même pour tous les lieux collectifs avec une attention particulière sur les surfaces fréquemment touchées telles que les clenches, les tables, les interrupteurs et les sanitaires.

A la libération d'un logement, un nettoyage encore plus approfondi est réalisé, tout étant désinfecté.

b) L'utilisation des produits et des matériels de nettoyage

L'utilisation des produits se fait dans le respect des règles de sécurité et selon un protocole enseigné à chaque personne amenée à utiliser lesdits produits. Les fiches de sécurité de chaque produit sont précieusement conservées.

Il en est de même pour le matériel de nettoyage qui est quotidiennement contrôlé par les utilisateurs et changé autant que de besoin.

c) L'hygiène des mains et les précautions additionnelles à appliquer

Les mains représentent le vecteur le plus courant de transmission de microorganismes entre des professionnels et des résidents. Ces microorganismes se transmettent ensuite au matériel et à l'environnement des résidents.

L'hygiène des mains constitue une stratégie efficace de prévention des infections associées aux soins de santé et de contrôle de la transmission de microorganismes. L'hygiène des mains fait partie des précautions standard.

Des pratiques efficaces d'hygiène des mains tuent ou éliminent les bactéries transitoires se trouvant sur la peau tout en préservant la santé des mains. L'objectif est donc d'interrompre la transmission des germes par les mains lors des contacts directs et indirects, et prévenir essentiellement :

- La colonisation du résident avec des germes résistants
- La survenue d'infection chez le résident
- La dissémination des germes résistants dans l'environnement de soins
- La colonisation et l'infection chez le collaborateur

Les pratiques d'hygiène des mains sont rappelées régulièrement au personnel et la structure participe tous les ans à la campagne d'hygiène des mains du gouvernement. Des affichages se trouvent à divers endroits.

d) L'utilisation de l'équipement de protection individuel

Les équipements de protection individuels (EPI) sont des éléments essentiels dans l'évitement de la propagation d'infections, et dans la protection des résidents, des familles et du personnel.

Ces équipements sont principalement : les masques chirurgicaux et FFP2, les gants non stériles et stériles, les lunettes de protection ou visières, les surblouses, les charlottes et les surchaussures.

Des procédures connues de chaque soignant permettent de les utiliser à bon escient et de les manipuler conformément aux règles sanitaires.

Ils sont à usage unique évacués après utilisation dans les déchets à risques infectieux (DASRI).

Outre la protection contre la propagation des infections, ils permettent pour certains de prévenir les accidents d'exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine.

e) L'utilisation de la tenue professionnelle

La mise à disposition pour chaque professionnel d'une tenue de travail participe à la limitation des risques de contamination, les tenues étant entretenues par une blanchisserie professionnelle externe.

Chaque profession est identifiée par sa tenue, ce qui permet aux résidents et aux proches de savoir quel professionnel se trouve en face d'eux.

Toutes les tenues sont entretenues par un prestataire externe qui vient plusieurs fois par semaine retirer le linge sale et ramener le linge propre.

Chaque membre du personnel a au moins cinq tenues.

Outre les tenues, le circuit du linge plat, des serviettes de bain, serviettes de toilettes et gants de toilette participe également au maintien des règles d'hygiène, tout étant entretenu par une blanchisserie professionnelle externe.

f) La prévention des accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine

Chaque professionnel de la santé connaît les risques liés aux accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine. Des affiches de sensibilisation se trouvent dans chaque infirmerie.

Par ailleurs du matériel de protection est à disposition tels que gants, lunettes de protection, visières, containers à aiguilles...

g) L'utilisation des produits antiseptiques

Les antiseptiques sont utilisés pour éliminer les microorganismes et/ou inactiver les virus sur les tissus vivants (peau saine ou lésée, muqueuses).

Les antiseptiques sont considérés comme des médicaments et ne peuvent pas être utilisés n'importe comment. Le personnel qualifié est à même de les utiliser comme il se doit en suivant les indications médicales et les notices d'utilisation.

Les désinfectants sont utilisés pour éliminer les microorganismes et/ou inactiver les virus sur les milieux inertes (instruments, surfaces, matériels).

h) La gestion de l'environnement

Une bonne gestion de l'environnement permet à chaque résident et visiteur de profiter d'un cadre harmonieux, propre et adapté.

■ Des lieux de vie commune

Ceux-ci sont nettoyés tous les jours voir plusieurs fois par jour. Ils sont également rangés si nécessaires afin de rester accueillants. Certains sont modulables en fonction des événements et sont accessibles à tous les résidents.

■ De la qualité de l'eau

Il est primordial dans une structure d'hébergement pour personnes âgées accueillant des personnes fragiles d'avoir une vigilance renforcée sur la qualité de l'eau et notamment de l'eau chaude. Pour se faire, des analyses physico-chimiques et de légionelles sont régulièrement réalisées par un laboratoire spécialisé. De nombreuses autres actions sont effectuées par nos techniciens et femmes de chambre pour lutter contre le tartre et la corrosion.

■ Des déchets

Aux « Jardins d'Alysea » nous sommes très attentifs à la protection de l'environnement et travaillons au quotidien pour protéger la nature qui nous entoure. Pour se faire, le tri des déchets est primordial. Nous trions tous les déchets et bénéficions de la certification « SUPERDRECKSKËSCHT ».

■ Des excréta

Les excréta constituent toutes les substances rejetées hors de l'organisme. Ce sont les déchets de la nutrition et du métabolisme. Dans certains cas, ils peuvent être contaminés par des germes pathogènes et de mauvaises pratiques, des équipements inadaptés ou inexistantes peuvent grandement favoriser la transmission de ces germes pathogènes.

C'est pourquoi, nous désinfectons plusieurs fois par jour les sanitaires se trouvant en dehors des chambres, que nous utilisons du matériel à usage unique, que nous insistons sur le lavage des mains et l'utilisation des solutions hydro alcoolique qui se trouvent à de nombreux endroits stratégiques tels que les entrées de la structure, les couloirs, les infirmeries... et que nous mettons en place des procédures pour la gestion des excréta établies par les infirmières référentes en hygiène.

■ Du linge

Le linge tel que les draps, les nappes, les serviettes de table... est traité par une blanchisserie professionnelle externe. Cette blanchisserie est apte à prendre en charge du linge contaminé.

Les livraisons ont lieu plusieurs fois par semaine et les tournées peuvent être décalées afin de ne pas se trouver en rupture en cas de fériés.

Concernant le linge des résidents qui ont demandé à ce que l'on gère leur linge, celui-ci est entretenu dans nos locaux par des buandières salariées de notre prestataire externe. En cas de linge contaminé, celui-ci est géré à part selon une procédure stricte.

■ Du matériel

Le matériel est entretenu, nettoyé et désinfecté régulièrement et dès que c'est possible pour les soins, nous utilisons du matériel à usage unique pour assurer une sécurité sanitaire optimale.

i) Les procédures à respecter à l'encontre d'un résident ou d'un membre du personnel atteint d'une maladie infectieuse

Lorsqu'un résident présente les symptômes d'une maladie infectieuse nous lui proposons de rester en chambre en attendant la venue du médecin. Lorsque l'infection est précisée, nous suivons les prescriptions médicales et si un isolement en chambre doit être mis en place, le résident est informé tout comme ses proches qui lors des visites auront des précautions à prendre en fonction du type de maladie infectieuse. Dans ce cas, les salariés ont un protocole strict à suivre que ce soit pour les soins, l'entretien de la chambre ou pour le service des repas. Tout le matériel nécessaire est mis à disposition.

Lorsqu'un membre du personnel présente les symptômes d'une maladie infectieuse, et si ceux-ci peuvent faire penser au Covid, alors nous lui demandons de se tester. Si le test est négatif et les symptômes légers nous lui demandons de porter un masque FFP2 en permanence et d'utiliser les solutions hydro alcooliques à disposition. Si les symptômes s'accroissent, le salarié est prié de se rendre chez son médecin et de suivre les prescriptions de celui-ci.

j) La procédure de déclaration d'infection

Au moindre symptôme infectieux, le médecin est informé. Lors de sa venue, il peut diagnostiquer une maladie infectieuse à déclaration obligatoire comme la tuberculose, la maladie de Lyme, les oreillons, la rougeole ou encore les hépatites, les colites à clostridium difficile, la coqueluche...

Dans ce cas, le médecin ou même le laboratoire d'analyses médicales qui, dans le cadre de son activité, établit le diagnostic d'une des maladies répertoriées comme étant à déclaration obligatoire doit informer l'autorité sanitaire dans le délai fixé. Un délai maximal de déclaration obligatoire est fixé pour chaque maladie infectieuse ou transmissible. Selon le degré de gravité de la menace pour la santé publique, 3 niveaux sont prévus :

- sans délai, par téléphone, c'est-à-dire dans les 2 heures après suspicion de diagnostic.
- au plus tard 24 heures après le diagnostic
- au plus tard 1 semaine après le diagnostic

Pour cela, il transmet à l'inspection sanitaire un document daté et signé qui contient toutes les données pertinentes dont il a connaissance en vue de la surveillance épidémiologique.

Le médecin informe le résident et l'entourage de l'infection, des symptômes et de l'évolution de l'infection.

L'infection et le suivi du résident par rapport à cette infection est documentée dans son dossier patient.

Les Jardins d'Alysea ont à cœur d'accompagner chaque personne âgée dans un lieu de vie élégant, chaleureux et confortable tout en étant en capacité, grâce à un personnel qualifié, formé et dévoué, de répondre aux exigences sanitaires et ainsi d'assurer la sécurité de chacun.

De nombreux processus sont établis et adaptés au fur et à mesure des obligations, des contraintes et de l'évolution des connaissances afin d'accomplir notre mission d'accompagnement. Tout un ensemble de personnes y travaillent au quotidien avec professionnalisme et détermination.

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de la structure.

Organigramme

